



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS**

**Dix-septième session
Mexico (Mexique), 3 – 7 septembre 2012**

**Avant-projet de dispositions concernant le calibrage et les règles d'homogénéité
à l'étape 4 (sections 3 et 5.1) (projet de norme pour la grenade)**

(Préparé par le Groupe de travail électronique sur la grenade présidé par les États-Unis d'Amérique)

Les gouvernements et les organisations internationales intéressées disposant du statut d'observateur qui souhaitent formuler des observations sur la proposition susmentionnée sont invités à les faire parvenir, conformément à la Procédure uniforme pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius) telles que présentées dans l'annexe I **avant le 31 juillet 2012** au Point de contact du Mexique, Dirección General de Normas (DGN), Av. Puente de Tecamachalco 6, 2do piso, Lomas de Tecamachalco Sección Fuentes, C.P. 53950 Naucalpan de Juárez, Estado de México, México (Téléphone: +52 (55) 57 29 94 80, +52 (55) 57 29 91 00, Numéro de poste: 43220, 43218; Télécopie: +52 (55) 55 20 97 15; Courriel: codexmex@economia.gob.mx; codexmex1@economia.gob.mx), avec copie adressée au Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie) (Télécopie: +39 (06) 5705 4593; courriel: codex@fao.org)

Format de présentation des observations: Afin de faciliter la compilation des observations et la préparation d'un document d'observations plus facile à utiliser, les membres et les observateurs qui ne le font pas encore, sont priés de soumettre leurs observations sous le format décrit dans l'annexe du présent document.

GÉNÉRALITÉS

1. La discussion sur les dispositions concernant le "calibrage et les règles d'homogénéité" (Section 3 et Section 5.1) de l'avant-projet de norme Codex pour la grenade, tenue lors de la seizième session du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais en mai 2011, a été peu concluante. Le Comité a établi un groupe de travail électronique présidé par les États-Unis d'Amérique pour étudier ces questions.¹

2. Le groupe de travail a amorcé des délibérations en septembre 2011 dans l'intention de conclure et de soumettre à approbation les résultats de cette tâche, lors de la dix-septième session du CCFFV en 2012. Toutes les propositions écrites présentées lors de la seizième session du CCFFV sur ces deux sections de la norme ont été distribuées aux membres du groupe de travail et autres parties intéressées. Le 20 janvier 2012, un compte rendu de la première session du groupe de travail électronique a été transmis aux pays membres, qui ont eu jusqu'au 30 mars 2012 pour soumettre commentaires et observations sur ce premier compte rendu.

RÉSUMÉ

3. Ce compte rendu est fondé sur les réponses à la correspondance mise en circulation en septembre 2011, antérieurement aux observations écrites sur la seizième session, ainsi que sur des extraits du compte rendu de la seizième session (REP11/FFV), et observations reçues, suite au premier compte rendu du groupe de travail électronique du CCFFV sur la grenade – mis en circulation le 20 janvier 2012, fixant le 30 mars 2012 comme date limite pour la réception de commentaires et observations.

¹ REP11/FFV, paragraphes 107-108, 110-113 et 123.

4. Les divergences concernant les méthodes de calibrage manifestées durant cette deuxième phase de communication d'observations ont persisté, même parmi les membres qui ont soumis des propositions de modification aux dispositions concernant le calibrage, lors de la dernière session du groupe de travail électronique. Les préoccupations se sont à nouveau portées sur la possibilité que l'incorporation d'un tableau de calibrage à la norme puisse s'avérer au détriment du commerce international de la grenade.

5. Deux modifications ont été suggérées pour le calibrage par poids – toutes les deux visant à réduire le nombre de critères de poids: l'une indiquant que la différence entre les critères de poids était trop réduite, donnant pour résultat un nombre excessif de ces derniers, et l'autre admettant de plus amples différences/rangs par case, à partir du poids.

6. Une révision: (i) des observations présentées lors des deux sessions du groupe de travail électronique, (ii) des observations soumises et émises lors de la seizième session du CCFFV, (iii) des observations soumises au groupe de travail auteur du projet initial de norme, ainsi que (iv) des sites web des exportateurs de grenade (à l'échelle mondiale) – indique clairement que l'incorporation à la norme de tout paramètre obligatoire ou contraignant de calibrage (tableau de calibrage et règles d'homogénéité) serait au détriment du commerce international de la grenade.

DISPOSITIONS CONCERNANT LE CALIBRE

Section 3- Dispositions concernant le calibre:

7. Les observations soumises sont les suivantes:

- A. Codes de calibrage:** L'Inde a manifesté une préférence pour un code alphabétique de calibrage semblable à celui de la majorité des normes Codex. En raison d'observations antérieures faites par d'autres pays, indiquant un code numérique de calibrage, et du fait que les deux systèmes sont utilisés dans le commerce, il est recommandé de spécifier les deux codes (le code alphabétique et le code numérique) dans la norme.
- B. Calibrage par poids:** L'Australie et le Chili ont proposé des modifications au calibrage par échelles de poids. Les deux propositions visent à étendre les gammes de poids et à diminuer le nombre de calibres.
- C. Calibrage par diamètre:** Aucune observation n'a été relevée concernant le tableau proposé dans le compte rendu. Cette absence de commentaires indique un consensus sur cette question parmi les membres du groupe de travail.
- D. Calibrage par nombre:** Aucune observation n'a été relevée concernant le calibrage par nombre tel qu'établi dans le compte rendu. Cette absence de commentaires indique un consensus sur cette question parmi les membres du groupe de travail.

8. **Conclusion:** Sur la base des deux séries d'observations soumises au groupe électronique de travail, notamment celles qui ont été présentées lors de la seizième session du CCFFV, ainsi que du compte rendu de la seizième session du CCFFV et d'une révision des pratiques commerciales actuelles, nous pouvons conclure que le commerce international de la grenade se déroule sans obstacles en raison de l'inexistence de normes internationalement reconnues de calibrage et d'homogénéité des mécanismes de calibrage, indépendamment des différents codes de calibre et méthodes de calibrage – par nombre, diamètre, poids et présentation – couramment en usage. Les dispositions contenues dans le projet de norme Codex pour les grenades fraîches doivent donc tenir compte des pratiques commerciales actuelles et s'abstenir d'imposer méthodes de calibrages et règles d'homogénéité à moins qu'elles ne soient absolument nécessaires.

9. Fondements du texte recommandé pour la Section 3: Dispositions concernant le calibrage:

- i. La section 3 de la norme: Dispositions concernant le calibrage "doit" être facultative.
- ii. La section 3 sur les "Dispositions concernant le calibrage" doit indiquer clairement que tout autre code de calibre et tout autre paramètre de calibrage est admissible, pourvu que la méthode utilisée soit clairement indiquée sur l'emballage.
- iii. Le tableau de calibrage par diamètre proposé lors de la première série de commentaires est retenu. Par ailleurs, le calibrage par poids a été modifié pour refléter les nouvelles propositions relatives à une nouvelle gamme de poids. Le nombre de codes de calibre a également été réduit à six conformément au tableau des diamètres.

DISPOSITIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION

Section 5:1 Homogénéité:

10. L'homogénéité de calibre et l'homogénéité de couleur sont les deux questions considérées sous cette section. Il y a eu consensus sur les deux paramètres tels que présentés dans le premier compte rendu du groupe de travail électronique – à l'exception de modifications structurelles, proposées par un membre, au langage utilisé dans la présentation uniforme. Bien que les modifications proposées puissent effectivement améliorer la structure de la rédaction, il serait à craindre que des changements au texte et à la structure rédactionnelle de la présentation uniforme pussent occasionner maints malentendus et discussions lors de la 16^{ème} session plénière. De là la décision de laisser sans changement le texte en question.

Homogénéité de calibre:

11. Aucun changement n'a été recherché ni proposé pour cette section du projet de norme. Cette absence de commentaires indique un consensus sur cette question parmi les membres du groupe de travail.

Homogénéité de coloration:

12. Consensus dans cette série de commentaires – aucune modification proposée. Le texte concernant l'homogénéité de coloration est donc retenu.

ANNEXE I

**AVANT-PROJET DE DISPOSITIONS CONCERNANT LE CALIBRAGE ET LES RÈGLES D'HOMOGENÉITÉ
À L'ÉTAPE 4 (Sections 3 et 5.1) (Projet de norme pour la grenade)**

3. DISPOSITIONS CONCERNANT LE CALIBRAGE

Les grenades **peuvent être** calibrées par nombre, diamètre et poids, conformément aux pratiques commerciales en vigueur. Dans ce cas, l'emballage devra être étiqueté en conséquence.

A) Lorsque calibrées par nombre, le calibre est déterminé par le nombre de fruits contenus par emballage.

Les tableaux suivants de calibrage par diamètre (Tableau A) et par poids (Tableau B) peuvent être consultés à des fins d'orientation.

B) Lorsque calibrées par diamètre, le calibre est déterminé par le diamètre maximal de la section équatoriale des fruits, conformément au tableau ci-après:

Tableau A

Code de calibre		Diamètre (mm)
1	A	>114
2	B	>103-114
3	C	>92-103
4	D	>79-92
5	E	>69-79
6	F	59-69

C) Lorsque calibrées par poids, le calibre est déterminé par le poids maximal de chaque fruit conformément au tableau ci-après:

Tableau B

Code de calibre		Poids(g)
1	A	≥ 590
2	B	>470 -590
3	C	>360 -470
4	D	>300 - 360
5	E	>240 - 360
6	F	>175 - 240

5.1 HOMOGÉNÉITÉ

Le contenu de chaque emballage doit être homogène et ne comporter que des grenades de même origine, variété, qualité et calibre. Les fruits préemballés vendus dans le commerce peuvent contenir des mélanges de variétés et de calibres, à condition que les grenades soient de qualité uniforme et que les fruits appartenant à chaque variété aient la même origine.

La partie apparente de l'emballage doit être représentative de l'ensemble, sauf dans le cas des emballages contenant des fruits de différents calibres et variétés.

ANNEXE II

Membres du groupe de travail électronique du CCFV sur la grenade

PRÉSIDIÉ PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

LAFOND Dorian A
 International Standards Coordinator
 Office of the Deputy Administrator
 AMS Fruit and Vegetable Programs
 1400 Independence Ave. SW
 Washington DC 20250
 Tel. 202-690-4944
 Fax. 202-720-0016
 Cell. 202-577-5583
 Email: dorian.lafond@ams.usda.gov

ARGENTINE

CAMPANA Beatriz María Remedios

Profesional
 Servicio Nacional de Sanidad y Calidad Agroalimentaria (SENASA)
 Dirección Nacional de Inocuidad y Calidad Agroalimentaria
 Av. Paseo Colón 367, 3er Piso Frente (1063)
 Ciudad Autónoma de Bs.As.
 Tel: (+54) 1141215299 / 96 / 93
 Fax: (+54) 1141215299

AUSTRALIE

O'SULLIVAN Angela

Manager, International Food Standards
 Australia Government Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
 18 Marcus Clarke Street,
 Canberra, ACT, Australia 2601
 Tel: (+61) 262723871
 Email: angela.o'sullivan@daff.gov.au

CHILI

URRUTIA ANABALÓN Antonieta

Profesional Subdepartamento de Negociaciones Internacionales
 División Asuntos Internacionales
 Servicio Agrícola y Ganadero
 Email: antonieta.urrutia@saq.gob.cl

COLOMBIE

MUÑOZ Ibarra Javier

Asesor
 Ministerio de Comercio, Industria y Turismo
 Calle 28 N° 13 A 15 piso 3, Bogotá Colombia
 Tel: 571-6067676 Ext. 1205
 Fax: 571-6064777
 E-mail: jmunoz@mincomercio.gov.co

UNION EUROPÉENNE

HOLMA Risto

Administrator Responsible for Codex Issues
 Directorate General Health and Consumers
 Rue Froissart 101 2/48
 B-1049 Brussels
 Tel: (+32 2) 2998683
 Fax: (+ 32 2) 2998566
 Email: risto.holma@ec.europa.eu

INDE

DAVE Sanjay

Director
 APEDA, Government of India
 Ncuibuilding 3rd floor, 3, Siri Institutional área, August Kranti Marg,
 New Delhi, India
 Tel: (91) 1126 51 3162
 Fax: (91) 1126 51 9259
 Email: director@apeda.gov.in . directorapeda@gmail.com

IRAN

AHMADI Nadia

Institute of Standard & Industrial Research of Iran
 Food & Agriculture Research Department
 Expert on Fruits & Vegetables
 Tel & Fax: 0098-261-2803889
 Cell: 0098-912-1938143
 Email: n_ahmadi@isiri.org.ir

MALAISIE

HASSIM Siti Saudah

Deputy Director
 Crop Quality control Division
 Department of Agriculture Malaysia
 Putrajaya, Malaysia
 Tel. + 603 8870 3454/6017/8790/460
 Email: saudah@doa.gov.my ; ccp_malaysia@moh.gov.my

MEXIQUE

MVZ Gabriela Alejandra Jiménez Rodríguez

Dirección de Cultivos Agroindustriales
 Dirección General de Fomento a la Agricultura
 Subsecretaría de Agricultura
 Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural Pesca y Alimentación
 Municipio Libre 377 Piso 2 ala "B"
 Col. Santa Cruz Atoyac
 03100 Delegación Benito Juárez
 México, D.F.
 Tel: 00 + 52 + 55 + 38 71 10 00 Ext: 28313
 Email: gjimenez.dqvdt@sagarpa.gob.mx

PAKISTAN

Dr. Syed Ijaz Hussain
Director Horticulture,
Plant Sciences Division,
Pakistan Agricultural Research Council,
Plot No. 20, G-5/1, Islamabad, Pakistan
Tel: +92-51-9207402
Fax: +92-51-9202968
Email: ihussainsyed@yahoo.co.uk

ESPAÑE**CAMPS ALMIÑANA Jaime**

Jefe de Área
S. G. de Inspección, Certificación y Asistencia Técnica del
Comercio Exterior
Dirección General de Comercio e Inversiones
Secretaría De Estado De Comercio Exterior
Ministerio De Industria, Turismo Y Comercio
Tel. (+34) 91 349 36 69
Fax (+34) 91 349 37 40
Email: JCamps@comercio.mityc.es

SOUDAN

ABDELGADIR Mamoun Omer
Scientist/ Researcher
Department of Dehydration
Email: mamounabdelgader@yahoo.com

THAÏLANDE

PHONKLIANG Korwadee
Standard Officer
National Bureau of Agricultural Commodity and Food Standards
50 Phaholyothin Rd, Ladyao, Chatuchak,
Bangkok 10900, Thailand
Tel: 662 561 227 ext. 1413
Fax: 662 561 7357
Email: korwadeep@hotmail.com

OECD F&V SCHEME

Csaba Gaspar
Administrator
OECD, TAD, Agricultural Codes & Schemes
Address: 2, Rue Andre-Pascal, 75775, Paris Cedex 16, France
Phone: +33 (0) 1 45 24 95 53
Fax: +33 (00 1 44 30 61 17
Email: csaba.gaspar@oecd.org

ANNEXE III**ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA SOUMISSION D'OBSERVATIONS**

Afin de faciliter la compilation des observations et la préparation des documents d'observations, les membres et les observateurs qui ne le font pas encore sont priés de soumettre leurs observations sous les intitulés suivants :

- (i) Observations générales
- (ii) Observations spécifiques

Les observations spécifiques devraient comprendre une référence à la section pertinente et/ou au paragraphe du document auquel les observations renvoient.

Lorsqu'il est proposé de modifier un paragraphe particulier, les membres et les observateurs sont priés de fournir leur proposition d'amendement avec une justification correspondante. Les nouveaux libellés devraient être présentés en **caractères gras/soulignés** et les passages supprimés devraient être présentés ~~en caractères barrés~~.

Pour faciliter le travail des secrétariats qui compilent les observations, les membres et observateurs sont priés de s'abstenir d'utiliser des caractères ou un surlignage en couleur car les documents sont imprimés en noir et blanc, et de ne pas utiliser la fonction de suivi des modifications, car celles-ci peuvent être perdues quand des observations sont copiées et collées dans un document consolidé.

Afin de diminuer le volume de travail de traduction et d'économiser du papier, les membres et observateurs sont priés de ne pas reproduire le document en entier, mais seulement les parties du texte pour lesquelles le changement et/ou l'amendement est proposé.